



Règlement intérieur de la cantine de Roquefort

Le temps du repas doit être pour l'enfant un temps pour se nourrir, pour se détendre et un temps de convivialité.

Ce doit être également un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. C'est pour cela que sera mis en place un chef de table chaque semaine.

Tout écart correspondra à une punition allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la cantine : un tableau des enfants, présent en cantine permettra le suivi des avertissements.

Type de problème	Manifestations principales	Mesures
Refus des règles de vie en collectivité	- Comportement bruyant - Refus d'obéissance - Remarques déplacées ou agressives - Jouer avec la nourriture ou couverts	Remarque et rappel au règlement
Persistance des mauvais comportements	1^{er} Avertissement. Il fera l'objet d'un courrier d'information aux parents de l'enfant concerné	
Répétition en matière de refus des règles de vie en collectivité	2^{ème} Avertissement Convocation des parents puis entraîne automatiquement un jour d'exclusion de la cantine	
Nouvelle réitération	3^{ème} Avertissement Exclusion d'une semaine de la cantine	
Dernier avertissement	Exclusion définitive de la cantine	

Charte : comment se tenir à table ???

- Mettre les mains sur la table,
- Les pieds au sol,
- Une chaise doit rester sur ses 4 pieds,
- Ne pas jouer avec les couverts,
- Ne pas chahuter,
- Pousser les aliments avec son couteau et non avec les doigts,
- Ne pas parler quand on mange... une fois les assiettes vides, on peut parler en chuchotant et non en criant.

Signature du Maire.

Signature de l'Adjoint aux
Affaires Scolaires